

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3247

présenté par

M. Lucas-Lundy, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et
Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	500 000 000	0
Enseignement scolaire public du second degré	500 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	1 000 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste et social s'oppose fermement à toute suppression de postes dans l'Éducation nationale et en particulier à toute suppression de postes d'enseignants.

La possible baisse de la démographie ne saurait justifier la baisse des effectifs enseignants. En effets, les classes françaises sont surchargées – notamment lorsque l'on compare les chiffres aux voisins européens. On devrait donc au contraire se saisir de la baisse démographique pour améliorer les conditions d'enseignements, pour réduire les effectifs par classes et ainsi permettre aux enseignants d'avoir de meilleures conditions de travail et aux élèves d'avoir de meilleures conditions d'apprentissage.

Cet amendement propose donc l'annulation de la suppression des postes au profit de la création de nouveaux postes dans le primaire comme dans le secondaire.

Pour des raisons de recevabilité financière, cet amendement prélève 1 milliard d'€ en AE et en CP sur l'action 03 – Enseignement en collège du programme 139 – Enseignement privé du premier et du second degrés et les transfère à l'action 1 du programme 13 et à l'action 1 du programme 140.

Les montants transférés sont les suivants : 500 millions d'€ en AE et en CP pour l'enseignement scolaire public du premier degré et 500 millions d'€ en AE et en CP pour l'enseignement scolaire public du second degré.

Cette diminution n'est pas souhaitée : l'auteur de l'amendement appelle donc le Gouvernement à lever le gage afin de préserver l'intégrité des autres actions de la mission.